

## Mon image m'appartient

VISÉE  
TRANSVERSALE

Créer des contenus (respect des règles et licences légales)

Développer  
une pensée critique  
et complexe

## Objectifs

Au terme de l'activité, les élèves auront mené une réflexion collective sur la notion de droit à l'image. Chacun sera capable d'expliquer cette notion dans ses mots.

## Visées en éducation aux médias

**Dimension médiatique :** informationnelle – **sociale** – technique.

La **dimension sociale** est travaillée lorsque l'élève prend conscience que, derrière son image ou celle des autres, il y a une personne qui possède des droits et qu'il est indispensable de les respecter (ici, le droit à l'image).

## Matériel / Support(s)

- Des photos prises au sein de la classe
- Un outil de projection et une connexion Internet.

*Il est à noter que l'activité peut également être organisée à partir d'une publication sur papier si la communication vers les parents se fait exclusivement de la sorte (via «le cahier de vie de la classe», par exemple).*

## Déroulement

## Situation mobilisatrice :

Les parents de «Maxime», un élève de la classe, n'ont pas souhaité donner leur autorisation pour son droit à l'image.

En classe, les élèves sont rassemblés. L'enseignant.e leur projette une page du site Internet de la classe. On y découvre les photos prises (idéalement, par un élève) pour illustrer la dernière série d'ateliers.

Après avoir laissé le groupe s'exprimer librement sur le contenu des photos, l'enseignant.e attire l'attention des élèves sur un cliché. On y voit «Maxime», le visage couvert par une émoticône.

## Étapes :

1. Les élèves observent la photo sur laquelle «Maxime» a été masqué. L'enseignant.e guide leur réflexion.
  - «Qui peut-on voir sur la photo ?»
  - «Pourquoi y a-t-il une émoticône (une image) sur le visage de cet élève ? De qui s'agit-il ? Le reconnaît-on facilement ?»
  - «Pourquoi son visage est-il caché par une émoticône ?»
2. Les échanges permettent de mettre en avant le fait que, pour des raisons personnelles, les parents de «Maxime» n'acceptent pas qu'on le voit en photo sur le site internet de l'école. L'enseignant.e précise qu'il est donc obligatoire de systématiquement masquer son visage pour qu'on ne le reconnaisse pas.

ACTIVITÉ

À travers cet échange, les élèves prennent conscience qu'il y a des règles à respecter. Si quelqu'un ne veut pas qu'on le voie sur une photo, il faut respecter ce choix.

3. L'enseignant.e propose ensuite aux élèves de s'exprimer :

- *Maxime aimerait être présent sur les capsules vidéo que nous réalisons en classe. Le problème, c'est qu'on ne peut pas y voir son visage (puisque nous ne disposons pas de son droit à l'image). Comment pourrions-nous procéder pour qu'il puisse tout de même participer ?*
- *À quoi est-il important de penser ? (réponse : Il ne faut pas qu'on le reconnaisse)*

Les élèves découvrent que le droit à l'image ne concerne pas que les photographies et qu'il s'applique également aux vidéos.

4. Les élèves émettent des propositions et en débattent :

- *Pensez-vous que c'est réalisable ?*
- *Cela permettra-t-il de ne pas reconnaître « Maxime » ?*
- *Qu'en pense Maxime ?*

5. Parmi les propositions imaginables : « Maxime » mettra systématiquement un masque durant les prises d'images ; « Maxime » se mettra de dos ; ...

Une décision commune (validée par « Maxime ») est prise. Par la suite, les élèves devront systématiquement veiller à appliquer cette décision.

Par exemple, chaque fois qu'un enfant se préparera à prendre des photos ou à filmer, il devra rappeler à « Maxime » de mettre son masque pour ne pas qu'on le reconnaisse.

Il ne s'agit pas d'attendre que les élèves utilisent la notion de droit à l'image mais qu'ils puissent l'expliquer avec leurs mots.

### Quelques pistes d'activités supplémentaires

- Les élèves découvrent les photos destinées à être diffusées (dans le cahier de vie de la classe, sur le site Internet de l'école...). Ils sont invités à repérer celles sur lesquelles ils figurent et à donner leur avis.
  - *La photo te convient-elle ? Pourquoi ?*
  - *Es-tu d'accord que je l'utilise ?*
- Un enfant a pris des photos en classe. Elles sont destinées à être publiées. Un groupe d'élèves vérifie le contenu des photos et s'assure qu'on n'y voit pas un camarade que l'on ne peut pas montrer. Les élèves ont déjà été conscientisés et connaissent la liste des élèves concernés.
- Observer un (des) extrait(s) vidéo (un reportage du journal télévisé, par exemple). Des personnes y sont floutées. Durant la projection, demander aux élèves de repérer ces personnes. S'interroger ensemble sur les raisons possibles.

**Pour enrichir l'activité :****Des publications du CSEM et de ses partenaires :**

- Quelques conseils et informations sur *parentsconnectés.be*, Media-Animation et CSEM, 2018 :  
<https://www.parentsconnectés.be/dois-je-expliquer-mon-enfant-ce-quest-le-droit-limage>  
<https://www.parentsconnectés.be/7-conseils-pour-expliquer-ce-quest-le-droit-limage>  
<https://www.parentsconnectés.be/puis-je-poster-des-photos-de-mon-enfant-sur-internet>  
<https://www.parentsconnectés.be/dois-je-donner-mon-consentement-pour-lutilisation-des-photos-de-mon-enfant>
- *Selfie moi-jeu, apprendre à donner du sens à son image*  
<https://www.123clic.be/-Les-activites-.html>
- *Pourquoi cette fureur des selfies ?*  
<https://www.123clic.be/-Des-questions-pour-reflechir-.html>

**Autres ressources :**

- Un article intéressant sur la notion de droit à l'image. Vous y trouverez un lien pour télécharger le dépliant « Droit à l'image » de la Commission de la Protection de la Vie Privée- Autorité de la protection des données (à destination des enfants)  
<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/droit-image>